



## FICHE D'INFORMATION A DESTINATION DES STAGIAIRES

Mise à jour le 13/09/2023

### Objectifs :

Vous permettre d'acquérir, de développer et de consolider des compétences, en complément du droit commun, pour concrétiser le projet professionnel que vous avez préalablement défini pour aller vers l'emploi. A l'issue de votre parcours de formation, vous serez en mesure de :

- *Construire et mettre en œuvre un plan d'action pour aller vers l'emploi*
- *Prendre en compte les caractéristiques personnelles (handicap, motivations, compétences, freins, restrictions...) et l'environnement (marché local de l'emploi...)*
- *Identifier les prérequis nécessaires pour favoriser l'accès à l'emploi vers les métiers /secteurs préalablement définis, prioritairement vers les secteurs professionnels porteurs d'emploi.*
- **Expérimenter un métier/valider mon projet au par le biais de stages en entreprise** Choisir l'alternance, s'y préparer, connaître ses spécificités (formation et entreprise) et l'envisager sereinement pour accéder à l'emploi et aux formations qualifiantes (l'Agefiph participe largement au développement de l'alternance).
- *Réduire la fracture numérique pour favoriser la recherche d'emploi.*
- *Acquisitions de nouvelles compétences.*
- *Se remettre à niveau sur les savoirs de bases*
- *Être autonome dans sa recherche d'emploi.*

## Organisation de la formation

- **Information collective** d'une durée 1h30 afin de vous présenter le programme détaillé et les modalités

d'exécution d'**Inclu'Pro – Handicap & Emploi**.

- **SAS** – Action de positionnement individuelle d'une durée maximum de 20 heures :
  - ⇒ *Vérification de votre éligibilité*
  - ⇒ *Entretien individuel de positionnement*
  - ⇒ *Action de positionnement renforcé*
  - ⇒ *Individualisation et personnalisation du parcours (réajustement si nécessaire)*
  - ⇒ *Bilan et situation projetée à l'issue de l'action de formation*



*Signature du contrat d'engagement  
Entre le bénéficiaire, l'organisme de  
formation et l'intermédiaire/le Prescripteur*



- **Parcours de formation** : 12 modules de formation adaptables et individualisés avec en complément de ces modules, un stage en entreprise de 70 heures en moyenne.

## Durée

Le parcours de formation est individualisé, d'une durée moyenne de 200 heures incluant le SAS et comprenant 70 heures en entreprise étalées sur une ou plusieurs périodes immersives en fonction de vos besoins. Le parcours maximum peut aller jusqu'à 300 heures sur 6 mois maximum incluant le SAS d'une durée maximale de 20 heures.

## Financement

L'action Inclu'Pro est intégralement financée par l'AGEFIPH ([www.agefiph.asso.fr](http://www.agefiph.asso.fr)) et le FIPHPFP ([www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)). En plus du droit commun, vous pourrez bénéficier, selon votre statut<sup>1</sup>, de l'Aide Soutien à la Formation (forfait de 315 € ou 630 € selon durée de la formation) cumulable avec les aides de droit commun et les différentes allocations\* (RSA, ASS, AAH, ARE, PI...). La protection sociale peut également être prise en charge par l'AGEFIPH (selon statut). La vérification de l'éligibilité et le montage des aides sont assurés par votre référent Inclu'Pro lors du SAS.

<sup>1</sup> Sous réserve vos conditions de ressources

## Accès à la formation

Le parcours **Inclu'Pro – Handicap & Emploi** peut vous être proposé par votre conseiller de Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental ..., par le conseiller d'insertion professionnelle dans le cadre du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE), le dispositif COMETE, les prestataires du dispositif Emploi Accompagné, les Entreprises Adaptées (EA), un assistant de service social de la CARSAT, les employeurs publics ou privés sous conditions de convention signée avec l'AGEFIPH ou le FIPHFP.

Vous pouvez également nous contacter directement : il n'y a pas de condition de niveau pour accéder à cette formation.

## Evaluation et suivi

A l'issue de l'action, lors d'un bilan final, vous évaluez votre progression et l'atteinte de vos objectifs avec votre formateur référent. Vous complétez un questionnaire de satisfaction dont les résultats compilés sont transmis à l'AGEFIPH. Un suivi 6 mois après la fin de l'action est également réalisé.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

**Inclu'Pro – Handicap & Emploi** s'adresse exclusivement aux personnes en situation de handicap ou en cours de reconnaissance (dossier déposé auprès de votre MDPH). Lors de l'étape du SAS, votre référent Inclu'Pro analyse avec vous vos éventuelles restrictions d'aptitude et les adaptations à mettre en place pour suivre la formation. En fonction de vos besoins, des adaptations techniques et pédagogiques ou des solutions de compensation sont recherchées et mises en place.

### Lieux des organismes & lieux d'intervention

VILLES	ADRESSE	CONTACT
ALES	2 rue Marcel Paul 30100 ALES	Anne Marie NAVARRO 04 34 14 71 07 <a href="mailto:amnavarro@adrh.org">amnavarro@adrh.org</a>
NIMES	183 rue Guy de Maupassant 30000 NÎMES	Anne Marie NAVARRO 04 34 14 71 07 <a href="mailto:amnavarro@adrh.org">amnavarro@adrh.org</a>
CABESTANY	Mas Guérido, 4 rue Albert Caquot 66300 CABESTANY	Caroline SABOUN 04 34 14 71 10 <a href="mailto:csaboun@adrh.org">csaboun@adrh.org</a>

APSH34 - INCLU'PRO HANDICAP & EMPLOI

Contact 04 99 13 76 74

Ou [inclupro-emploi@ate-apsh34.org](mailto:inclupro-emploi@ate-apsh34.org)

59 avenue de Fes – Espace Henri Sans – Bât C  
34080 - MONTPELLIER